latinistes, une pension de plus de quatre-vingts humanistes dont plusieurs jouissaient de bourses et de demi-bourses, et dont un bon nombre d'autres auraient été, sans nul doute, au petit séminaire, s'ils n'avaient trouvé place dans cette maison soit comme externes, soit comme pensionnaires. Chose étrange, c'était précisément une somme de 25.000 francs, provenant de la donation faite à M. Lambert par M. Mongazon, qu'on avait employée à faire diversion et concurrence contre l'établissement créé par ce même M. Lambert pour ressusciter et agrandir l'œuvre de M. Mongazon (1).

« On n'y a pas songé, sans nul doute, continuait M. Bernier, on n'a pas eu cette intention. Mais cela prouve sans réplique combien on est oublieux de toutes choses et même des convenances quand il s'agit du petit séminaire d'Angers. On s'est conduit comme si la prospérité de cette maison était indifférente ou comme si cette prospérité était par elle-même infaillible indépendamment des

moyens a prendre pour la procurer. »

Quand Mgr Angebault recut le mémoire de M. Bernier, il venait de lui écrire pour lui offrir le poste de vicaire général. Il renvoya par le même courrier la lettre suivante :

« Nantes, le 27 avril 1842.

← Mon cher Abbé,

« Je venais de faire mettre à la poste la lettre que vous recevrez en même temps que celle-ci, quand on m'a apporté au séminaire, où je suis en ce moment, votre lettre d'avant-hier et le rapport que

vous m'adressez sur l'état du petit séminaire.

Vous comprendrez aisément que les questions soulevées dans ce rapport sont d'une nature trop compliquée, trop grave, pour que je puisse de loin et sans de mûres réflexions fixer mes idées. J'y vois surtout que la diminution des élèves vous inspire de graves inquiétudes. Il ne dépend pas de moi de réprimer les mesures universitaires qui peuvent nuire à la prospérité de l'établissement; pour le reste, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour exercer une influence heureuse et j'espère que la confiance des parents pourra renaître en voyant l'intérêt tout paternel que je porterai à l'œuvre des séminaires. Nous examinerons mûrement quelles mesures intérieures il conviendra de prendre pour la prospérité de ce précieux établissement; il y aurait témérité à moi à rien préjuger sur cette question; ce ne sera qu'après avoir bien pris connaissance des choses et consulté mes chers coopérateurs que je pourrai asseoir mes idées.

Le pense que la cérémonie du sacre devra avoir lieu dans les premiers jours d'août. Je serai donc au sein de vos chers élèves à l'époque de la distribution des prix; et je demande de tout mon cœur au bon Dieu de confirmer les bénédictions que son ministre

répandra sur cette portion chérie de son troupeau.

Quant à la question d'avenir qui vous est personnelle, veuillez

⁽¹⁾ Par affection pour son ancien collège de Beaupréau M. Bernier n'ajoute pas qu'il venait d'être rétabli. Le 16 avril 1841, l'abbé Hamard, bachelier ès lettres, fut autorisé en qualité de maître de pension à tenir un établissement à Beaupréau. La rentrée eut lieu le 26 octobre 1841.